

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2017

**Présents** : MM. Michel FLORIMOND, Patrice PLACE, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Sébastien PRAS, Marc JACQUET, Mmes Brigitte CHIAB, Lorraine ROUX

**Absent excusé** : M. Christian DA SILVA,

**Absent** : M. Sébastien GONIN

**Secrétaire de séance** : Mme Lorraine ROUX

*Convocation du 10 novembre 2017*

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Plan de formation mutualisé 2018 - 2020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur CPA.

Fort des expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, et 2015-2017 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018, 2019 et 2020 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
  - Le pilotage et le management des ressources
  - Les interventions techniques
  - Les services à la population
- ➔ Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- ➔ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

**DELIBERATION N° 20171117-01** *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal ;
- **CONSTATE** qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels,
- **CONFIRME** que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA) ;
- **APPROUVE** le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

## ➤ Bibliothèque Municipale

### ○ Bilan des 3 années de fonctionnement écoulées :

Lorraine ROUX, Brigitte CHIAB et deux bénévoles de la bibliothèque ont rencontré les référents de la Médiathèque Départementale (MDL) le 6 novembre dernier afin de faire un bilan des 3 années écoulées. Elles leur ont fait part des « problèmes » rencontrés dans l'organisation de la bibliothèque : maintenance informatique spécifique, suppression du bibliobus et obligation de se déplacer à Montbrison.

Concernant la fréquentation, nous comptons une soixantaine d'inscrits et les manifestations organisées par la bibliothèque sont toujours un succès. L'équipe de bénévoles est très dynamique même si nous dénombrons aujourd'hui moins de bénévoles qu'en 2014. Le bilan est donc positif et les responsables de la MDL encouragent les bénévoles et la municipalité à maintenir ce dynamisme pour le renouvellement de la convention.

### ○ Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 janvier 2014 par laquelle le conseil municipal décidait de signer une convention d'ouverture et de fonctionnement du point lecture à la bibliothèque municipale de Chausseterre avec le Département de la Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (ex médiathèque départementale), apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et les conseils techniques
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et les outils d'animation
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques)

Ladite convention arrive prochainement à échéance et doit être renouvelée afin de préciser, pour une nouvelle durée de 3 ans, les engagements respectifs de la commune et du Département.

La Commune s'engage notamment à assurer tous les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés de la bibliothèque – médiathèque dans l'exercice de leur activité de service public dans ou hors les murs. Ainsi, les frais engagés pour tout déplacement lié à l'activité, (déplacements en librairie, échanges ou transports de documents et d'expositions, formations, ...), sont pris en charge par la Commune. Un ordre de mission est établi pour les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés, dans le cas où ils utilisent leur véhicule personnel.

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la nouvelle convention et fait part du bilan des 3 années de fonctionnement écoulées. Il invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Département de la Loire.

### **DELIBERATION N° 20171117-02 Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Chausseterre avec le Département ;**
- **APPROUVE les termes de la convention ainsi présentée ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer cette convention avec le Département.**

### ○ Indemnisation des bénévoles lors de leurs déplacements

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale et leurs achats en librairie.

Ces déplacements pourraient être indemnisés selon la réglementation en vigueur à savoir :

Indemnités kilométriques (- de 2000 km)		Indemnités de repas
Puissance fiscale du véhicule	Taux d'indemnisation	
5 cv et moins	0.25 € / km	15.25 € / repas
6 et 7 cv	0.32 € / km	
8 cv et plus	0.35 € / km	

### **DELIBERATION N° 20171117-03 Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE de mettre en place l'indemnisation des bénévoles de la bibliothèque municipale pour les frais engagés lors de leurs déplacements dans le cadre de leur mission ;**
- **AUTORISE le remboursement des frais kilométriques aux taux en vigueur ainsi présentés et le remboursement des frais de repas à hauteur de 15.25 € par repas ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces indemnités sur présentation d'un ordre de mission et des justificatifs correspondants.**

➤ **Remboursement des cautions des locataires sortants : décision modificative n° 1 au budget général**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire de l'appartement Est de l'école a déposé son préavis de départ.

Il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au remboursement de la caution versée par le locataire et ceci nécessite la prise de la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	440.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		440.00
		<b>TOTAL :</b>	<b>440.00</b>
		<b>440.00</b>	<b>440.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>440.00</b>
		<b>440.00</b>	<b>440.00</b>

**DELIBERATION N° 20171117-04** *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus détaillée.

➤ **Informations et questions diverses**

- CCAS : Cette année 28 colis seront distribués. Le prix de revient du colis est de 26.50 €.

Il y a 45 personnes prévues au repas. L'auberge de Chausseterre a fait une proposition de menu à 30 €.

Les membres du conseil qui participeront au repas sont Sébastien GONIN, Roger BUTIN et Michel FLORIMOND.

- Le conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre a eu lieu le 9 novembre. La question des rythmes scolaires à la rentrée 2018 a été évoquée : un questionnaire sera distribué aux parents d'élèves pour connaître leurs attentes.

Le spectacle de Noël du RPI aura lieu à la salle des fêtes de Chausseterre le 19 décembre.

Cette année, le cycle piscine aura lieu à Thiers en fin d'année.

Concernant l'école de Chausseterre, la maîtresse signale que de nombreuses flaques d'eau se forment dans la cour.

- THD42 : Lorraine ROUX signale que de nombreuses pastilles sont manquantes sur le site dédié au raccordement à la fibre. Elle fera la liste des points manquants et l'enverra au SIEL pour mise à jour.

- L'ADMR remercie le conseil municipal pour sa subvention exceptionnelle versée pour l'achat d'un véhicule pour le portage de repas.

- Tour du Pays Roannais 2018 : la commune de St Just envisage d'être « ville étape » et elle sollicite les communes voisines pour participer financièrement à l'organisation de cette manifestation. Le conseil rend un avis négatif.

- Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) : Dans le cadre de l'évolution intercommunale, la CCPU procède actuellement à une étude sur l'application de la FPU qui sera obligatoirement mise en place au sein de l'intercommunalité, quelle qu'elle soit, dans les années à venir. L'EPCI se substituera alors aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle. Ce régime fiscal permettra à terme de supprimer les écarts de taux sur le territoire. Lors du passage à la FPU, les taux applicables sur chaque commune convergent progressivement pendant plusieurs années, avant d'aboutir à un taux unifié.

Une compensation sera versée aux communes membres sur décision du conseil communautaire.

- Logements communaux :

\* Françoise PETIT a quitté le logement Ouest de l'école au 31/10. Un nouveau bail a été signé pour ce logement avec Kévin PROST à compter du 01/11.

\* Sébastien FROMAGER est le nouveau locataire de l'appartement du haut de la Maison Georges depuis le 4/11.

\* Bernard SAUZEDDE a déposé un préavis de départ du logement Est de l'école pour le mois de janvier.

- SIVOM : Patrice PLACE dresse un compte rendu du conseil syndical du 7 novembre.

Il présente les tarifs Eau et Assainissement collectif qui seront appliqués au 01/01/2018.

Tarifs SIVOM 2018	
<u>Distribution d'eau :</u>	<u>Service Assainissement Collectif :</u>
- abonnement de 80 € / an	- abonnement de 30 € / an
- 0.95 € le m3 consommé	- 0.85 € le m3 consommé
- Cout du raccordement au réseau public : 1 400 € hors lotissement et 500 € en lotissement	- Cout du raccordement au réseau public : 1 400 €

Il a été constaté que des eaux pluviales se déversent dans la station d'épuration.

Le courrier de sensibilisation aux usagers de la station d'épuration reste à faire.

La télésurveillance des réservoirs va être mise en place pour un cout de 5 100 € subventionné à 80 %.

- Limitation de vitesse à Chateaugailard : Lorraine ROUX informe le conseil que suite à la demande d'habitants de Chateaugailard, il semblerait que des panneaux de limitation de vitesse étaient en place il y a plusieurs années et ont été déposés. Le conseil décide de remettre de nouveaux panneaux si effectivement ceux-ci existaient.
- J'M la Loire Propre 2018 : la CCPU sollicite les communes pour participer à l'opération qui aura lieu en mars 2018.
- Cadeau au personnel : bons repas d'une valeur de 40 €/ agent à l'Auberge de Chausseterre.
- SACEM : Lorraine ROUX informe le conseil qu'un abonnement annuel auprès de la SACEM est possible pour les communes afin d'organiser plusieurs manifestations musicales. Cette offre serait intéressante pour les manifestations de la bibliothèque ainsi que pour le repas des Anciens. Le conseil est favorable à cette adhésion. De plus amples renseignements seront demandés à la SACEM.
- Maison Georges : des chenaux sont à changer ainsi que le carreau de la salle des bains du logement du haut.
- Dates à retenir / invitations / manifestations :
  - \* 18 novembre : AG de l'Artisanat du Pays d'Urfé à la mairie de St Just
  - \* 21 novembre : AG du Syndicat d'Initiative à la mairie de St Just
  - \* 24 novembre : AG du Club & Espace VTT à Chabreloche
  - \* 28 novembre : Réunion SDIS au CIS de St Just sur la défense extérieure contre l'incendie
  - \* 2 décembre : mise en place du sapin de Noël devant l'église et pose des illuminations
  - \* 2 décembre : St Barbe des Pompiers à Noirétable et à St Just
  - \* 12 décembre : réunion Relais Transport à la mairie de St Just
  - \* 13 décembre : animation bibliothèque / décoration du sapin de Noël avec les enfants
  - \* 7 janvier 2018 : vœux de la municipalité + après-midi jeux à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion fixée le 15 décembre 2017.

Ont signé les membres présents,

**Michel FLORIMOND**

**Lorraine ROUX**

**Patrice PLACE**

**Roger BUTIN**

**Brigitte CHIAB**

**Alain ROSSIGNOL**

**Sébastien PRAS**

**Marc JACQUET**